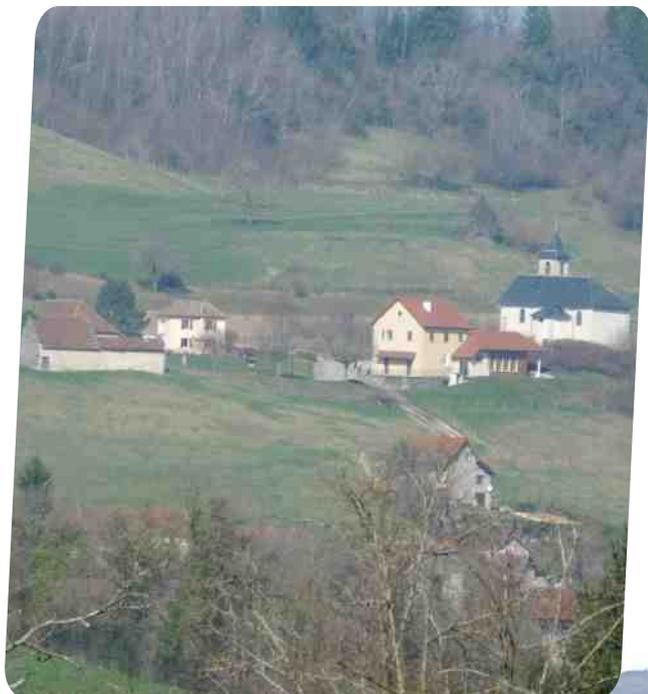


Saint Paul



sur Yenne



Bulletin
2016 / 2017



Sommaire

Le mot du maire

L'équipe municipale.....page 1

Les aménagements.....page 2

Les services techniques.....page 5

La vie dans la commune.....page 9

Le personnel.....page 18

L'école.....page 19

Les finances.....page 23

La vie associative.....page 27

Saint Paul d'hier et d'aujourd'hui.....page 35

Nos joies, nos peines.....page 40

Démarches et services.....page 41

Vous avez remarqué que les photos de la page de couverture ne sont pas de Saint Paul mais des communes limitrophes. Quelles sont ces communes à découvrir au cours de la lecture dans les bulles.

La Mairie

Ouverture au public :

- Mardi : 8h30 à 12h
- Jeudi : 16h à 19h
- Samedi : 8h30 à 12h

Permanence du maire :

- Samedi de 8h30 à 12h sur rendez-vous

Site internet :

- <http://www.stpaulsuryenne.fr>

Contacts :

- Tél : 04 79 36 81 04
- Fax : 09 72 57 00 54
- Courriel : mairie@stpaulsuryenne.fr

Chères Sanpaulannes, chers Sanpaulans,

Nous sommes tout juste à mi-mandat, certains diront déjà, d'autres diront seulement...

Cette période coïncide pour nous avec la fin de dossiers conséquents comme la rénovation de la cure ou l'aménagement de la voirie du lotissement.

D'autres s'engagent, et pas des moindres puisque nous débutons la révision du PLU. Nous mesurons les enjeux vous concernant avec en priorité l'impact financier de terrains classés constructibles ou d'autres déclassés.

Les règles en vigueur telles que la limitation de l'emprise sur les terres agricoles ou la densification de l'habitat ne nous laisseront que peu de capacité de décision à l'échelle communale.

Nous n'en sommes qu'au début du projet et il faut compter deux ans pour qu'il soit finalisé. Vous serez bien évidemment tenus informés de l'avancement de ce dossier.

D'autres thèmes verront le jour plus rapidement comme des modifications fonctionnelles de la salle des fêtes et la réfection du parking ou encore un travail paysager en contrebas de la cure pour aménager un coin détente et mettre en valeur l'entrée dans le centre de notre commune.

Le site internet de la mairie a été refondu. Des informations sont régulièrement mises en ligne. Vous pouvez y pré-réserver la salle des fêtes et plusieurs sont déjà passés par cette voie.

La Communauté de Communes de Yenne subit encore des coupes importantes de l'état dans son financement pour 2017 et l'année 2018 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices. Il faut ajouter à cela l'obligation de prendre de nouvelles compétences telles que la gestion de zones économiques ou les risques d'inondations.

Malgré des choix drastiques pour trouver des économies, le conseil communautaire a été contraint de prendre des décisions douloureuses concernant la fiscalité.

Le choix de parrainage des maires pour les candidats à l'élection présidentielle est devenu public.

Cette publication peut, à juste titre, nous rendre réticents à le faire au regard des possibles interprétations de nos administrés. Malgré ce risque, je considère qu'il est du devoir d'un maire de parrainer un candidat tout comme il est du votre de voter. Cela sera le cas à quatre reprises cette année pour les deux tours des présidentielles et des législatives.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai parrainé un candidat sans pour autant être membre ou sympathisant de son parti.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à venir à notre rencontre si vous voulez discuter avec nous des thèmes du bulletin ou d'autres qui vous tiennent à cœur.

Pierre SULPICE

L'équipe municipale



De gauche à droite

- *au premier plan :*

Pierre SULPICE (maire, délégué et vice-président à la CCY), Laurent DEBAY, Maryline ROSSET (deuxième adjointe et déléguée CCY), Christiane PERRIAND-GENIN, Laurence BOIRON, Raphaël CHARDONNET, Frédérique GRUFFAT et Stéphane MERLIER.

- *au deuxième plan :*

Sabrina FEIGENBLUM, André DUPERCHY, Matthieu CAILLARD (premier adjoint), Stéphane LOMBARD (troisième adjoint et délégué CCY), Steve HOOGHE (quatrième adjoint) et Stéphane GAMES.

Autour du centre

Notre souhait est de mettre en valeur le centre du village et d'offrir des lieux de vie et de détente.

Dans la continuité de la construction de la salle des fêtes, de l'aire de jeux pour enfants et de la réhabilitation de l'ancienne cure, nous avons la volonté de poursuivre des aménagements aux alentours.

La commune dispose d'un espace conséquent en contrebas de la salle des fêtes. Ce terrain n'est actuellement pas mis en valeur.



Nous avons saisi l'opportunité d'un partenariat avec le lycée agricole de Reinach et plus particulièrement les BTS en aménagements paysagers, sous la direction d'Anne Josse architecte paysagiste et formatrice en conception paysagère. En effet, ce lycée était à la recherche de sites pour avoir un support d'études puis de formation pour les travaux.

Plusieurs projets nous seront proposés et nous finaliserons les choix ensemble.

Il n'y a aucun engagement contractuel sur les travaux à réaliser. Nous ferons aussi intervenir la section formation continue apprentissage de Reinach. Vu la taille du site, les élèves auront des travaux d'applications pour plusieurs sessions.

Dans ce partenariat, la commune finance les matériaux et les locations éventuelles d'engins ainsi qu'un forfait journalier modique pour la main d'œuvre.

Les AMENAGEMENTS

L'ancienne cure



Les travaux du rez-de-chaussée sont maintenant terminés. Dans l'ensemble, ils se sont bien passés, mais il a fallu être à la fois conciliants et exigeants avec les entreprises intervenantes, lors des réunions de chantier.

Le bilan financier est le suivant :

- Coût final de la rénovation: 335 000 € HT.
- Aides (mini contrat, FDEC et réserve parlementaire) : 249 000 € HT.
- Le complément a été financé par un emprunt bancaire.

Nous avons voulu un aménagement intérieur qui réponde à notre souhait d'en faire des lieux de convivialité. Le montant du mobilier est de 10 000 € avec une aide de 2 400 € de la part de Savoie biblio pour la partie bibliothèque et une aide de 2900 € de l'ancien club de boules pour la salle des associations.

Actuellement la bibliothèque est ouverte 3 fois par semaine et la salle est utilisée tous les mardis après-midi par le club Relax. Elle est aussi régulièrement réservée par les associations et permet des activités nouvelles sur la commune. Elle est très appréciée des utilisateurs.



L'étage associé à la location de la salle des fêtes est en cours d'aménagement. Il permettra de loger une quinzaine de personnes.

La majeure partie des travaux est assurée par l'employé communal. Il les réalise lorsque la météo ne lui permet pas de travailler en extérieur. Nous ne pouvons vous communiquer une date de fin de travaux pour l'instant.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En fin d'année 2016, la commune a lancé une procédure de révision du PLU.

Le document actuellement en vigueur a été adopté en juin 2005. Il a fait l'objet d'une modification en 2011 pour permettre l'opération d'aménagement du centre.

Le bilan réalisé en 2016 faisait état du respect des objectifs initiaux, mais également de réponses insuffisantes du PLU sur certains points (répartition géographiques des constructions, activités économiques, aspect architectural, ...).

D'autre part, depuis l'approbation de ce PLU, des évolutions législatives et réglementaires sont intervenues telles les Lois « Grenelle », ou bien encore la loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR). Ces textes impliquent une mise en conformité du document d'urbanisme, notamment sur les questions de modération de la consommation de l'espace, de lutte contre l'étalement urbain et de préservation des espaces agricoles, naturels ainsi que des continuités écologiques. De plus, notre PLU doit être compatible avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Avant Pays Savoyard approuvé en juin 2015.

Afin de réaliser des économies, nous avons décidé de faire un groupement de commande avec les communes de Saint Jean de Chevelu, Traize et Yenne qui doivent également réviser leur PLU. Ainsi, nous retiendrons un seul bureau d'études pour les quatre communes, ce qui permet de mutualiser certaines réunions et certaines études (environnementales, diagnostic agricole,...). Toutefois, chaque commune rédigera son PLU indépendamment des autres et à son propre rythme.

Aujourd'hui, la consultation de bureaux d'études est en cours, le lauréat devrait être retenu en mai 2017. La durée de la procédure est d'environ 2 ans et notre nouveau PLU devrait entrer en vigueur au premier semestre 2019. Tout au long de cette procédure, vous serez régulièrement informés dans les brèves, le bulletin municipal et la presse. Deux réunions publiques seront également organisées.

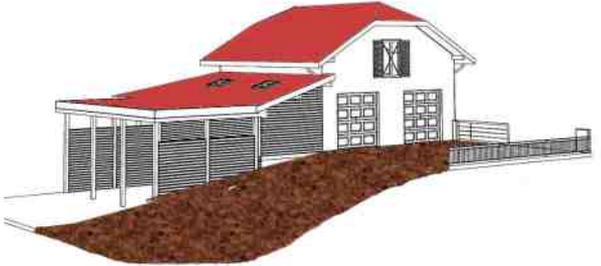
Si vous avez des doléances, faites en part à la mairie.

*Vous avez reconnu
La Chapelle Saint Martin
prise de la route
départementale en limite de
commune après Santagneux.*



Bâtiments communaux

Au vu des nouvelles tâches réalisées par l'employé communal (déneigement, fauchage,...) il est nécessaire d'agrandir le local technique pour stocker le matériel.



La réflexion sur cette extension et la création d'un espace pour le matériel des associations se poursuit. Afin de respecter le délai lié au mini contrat et de bénéficier des subventions, le permis de construire a été déposé puis validé le 20 juin 2016. Nous travaillons maintenant à l'ajustement de l'organisation technique de ce bâtiment.

Les travaux devraient débuter courant 2017.

Matériel communal

Suite à l'arrêt du service de fauchage par la CCY courant 2015 et à un coût annuel élevé par les prestataires privés (7 500€ par an hors entretien des chemins ruraux), la commune a acheté sa propre épareuse.

Le choix technique et financier (16 600€) a été définitif après validation d'un dossier de demande de subvention à hauteur de 40% (environ 6 600€). L'épareuse assure le fauchage de nos accotements, de nos talus et de nos fossés sur les voies communales. Un programme d'entretien de nos chemins ruraux accessibles par le tracteur communal est en cours d'élaboration.



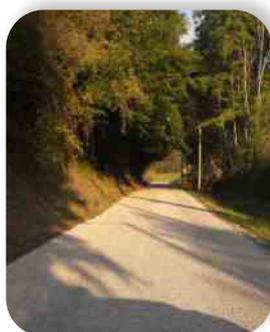
En complément du fauchage, une campagne de passage de lamier sur notre commune est programmée pour l'automne 2017. L'usage veut que tous les 5-6 ans le lamier intervienne sur les haies épaisses pour couper les grosses branches (jusqu'à 40 cm de diamètre). La coupe est nette et écologique, elle ne blesse pas l'arbre et permet une meilleure cicatrisation.

Gestion de la voirie communale et des chemins ruraux

Pour poursuivre l'entretien de notre voirie, nous avons relancé en 2016 deux campagnes de location de mini-pelle. Ces travaux ont été réalisés par l'employé communal et également avec la participation d'un stagiaire en formation au lycée agricole de Reinach.



- Des micros travaux de terrassement, aux hameaux de Challières et Lutrin ont permis l'agrandissement et l'élargissement de routes, de virages pour une meilleure visibilité et un meilleur croisement des véhicules. Ces démarches sont faites pour améliorer la sécurité routière.
- De nouveaux travaux de curage sur l'ensemble de la commune ont été effectués aussi bien sur les voies communales que les sur les chemins ruraux.



Pour préserver et assurer l'étanchéité de notre réseau routier, une campagne de gravillonnage (Enduit Superficiel d'Usure adapté à nos routes de montagne), a été entreprise sur une surface de 4500m² dans le secteur depuis les Rubods jusqu'au Rizolet. L'utilisation de cet enduit permettra également d'avoir une meilleure adhérence des usagers de la route notamment en période hivernale.

Des reprises de chaussées, des purges et une traversée de route (tuyau pour l'écoulement des eaux) ont également été effectuées au Lutrin, aux Vellats, à la Muraz, aux Rubods et aux Moirouds.

Toute l'année, nous assurons des travaux de réfection et d'entretien des chemins ruraux. L'équipe technique et l'employé communal ont ainsi effectué :

- le cylindrage de matériaux sur le chemin de l'étang de la Terrosière et de la Tailla ;
- l'entretien des cunettes naturelles et métalliques sur les chemins pédestres ;
- la réalisation d'une plate forme en béton sur le chemin de la grange brûlée pour éviter un ravinement important de ce dernier.

Le chemin rural de la Palette a été entièrement refait sur toute sa longueur par une société de terrassement : mise en place de concassé sur le secteur de l'étang, mise en forme du chemin, canalisation d'un ruisseau. Il est à nouveau possible de venir s'y promener.

Entre les secteurs des Vaissellets et de la Manche la ligne à moyenne tension a été enfouie. Nous avons été attentifs à ce que la voie communale des Borrels et du chemin de la Manche soient remis en état à l'identique. Nous en avons profité aussi pour effectuer des reprises de voirie sur ces secteurs.

Extension du réseau d'assainissement

Un travail est mené sur le développement de notre réseau d'assainissement collectif :

Tout d'abord, nous avons sollicité le Département pour réaliser une étude gratuite technique et qualitative en juin 2016 sur la capacité de la station d'épuration.

Grâce au travail régulier de l'employé communal (désherbage, nettoyage des bacs...), la station fonctionne de mieux en mieux. Cet entretien, assuré 2 fois par mois, est effectué manuellement. Les abords sont entretenus mécaniquement avec l'épareuse communale. Le gain estimé par rapport à une prestation extérieure est de l'ordre de 3000€/an.

Néanmoins la station ne fonctionne environ qu'au tiers de sa capacité maximale. Il est nécessaire de raccorder une cinquantaine de maisons pour assurer sa pérennité et sa rentabilité.



Nous nous appuyons actuellement sur un schéma directeur d'assainissement réalisé lors de la création de la station pour définir les secteurs de la commune susceptibles d'être raccordés. Nous devons aussi conduire cette réflexion dans la perspective du futur PLU et avancer de front.

La compétence assainissement sera transférée à la CCY dans les années à venir.

Du nouveau autour des bennes de tri



Deux containers de tri pour le "verre", fournies par la CCY, viennent compléter les plates-formes des Vellats et des Lutrins.

Un aménagement paysager (pare vue en noisetier, bâchage des talus...) a été conçu par l'équipe "Cadre de vie" et l'employé communal.

Pour des raisons de salubrité et d'entretien, une plate forme en enrobé a été réalisée au carrefour des 4 routes.

Nous profiterons de l'aménagement du parking de la salle des fêtes pour réorganiser l'implantation de l'espace de tri.

Le Classement des voies communales

Beaucoup de nos routes en enrobé étaient "classés" en chemins ruraux. Or plus le kilométrage des voies communales est grand, plus les dotations financières de l'état sont importantes.

Le kilométrage de routes classées voies communales passe ainsi de 10 kms à 16 kms.

En ces temps de baisse de dotations aux communes, c'est une opportunité financière à saisir.

Ce nouveau classement a été validé à l'automne 2016 par le Département.

La sécurité routière

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, le service technique de la commune a travaillé sur un projet de nouveau régime des priorités et des vitesses en effectuant une étude de terrain dans chaque hameau.

Ce travail a été relayé également par le Département avec deux études routières sur le volume du trafic routier et des vitesses enregistrées dans les hameaux de Santagneux et des Moirouds.

Une réflexion est également en cours sur les zones dites à risque : école, virages dangereux... Vos remarques à ce sujet sont les bienvenues car nous sommes tous concernés.

Ce projet pourra être réalisé sous réserve d'aides financières ou de subventions.



Traize vue des
Borrels.

La ViE dans la COMMUNE

La réunion publique

Chaque commission vous a présenté ses dossiers en cours et ses principaux projets en mettant l'accent sur les thématiques qui sont votre quotidien.

Une partie de l'échange a été consacrée à la Communauté de Communes de Yenne qui assume de plus en plus de compétences.

En 2017 cette réunion se déroulera le vendredi 13 octobre à 20 h.



La fête des mères

Nous avons décidé de ne pas reconduire l'invitation pour l'apéritif de la fête des mères. Beaucoup de mamans s'excusaient de ne pouvoir venir afin de privilégier leur famille et c'est bien compréhensible.

Les vœux du maire



C'est dans la bonne humeur que nous nous sommes rencontrés pour échanger nos vœux le dimanche 15 janvier.

Toutefois, afin de respecter le week-end de chacun, nous avons choisi pour 2018 de vous inviter le vendredi 12 janvier à 19h.

La Vie dans la COMMUNE

La station d'épuration (STEP)

Les enfants de l'école ont visité en juin 2016 la station d'épuration à macrophytes. Ils ont eu la chance de bénéficier des explications d'un spécialiste, Gérard BLAKE.

Nous vous offrons l'opportunité de la visiter vous aussi.

Gérard BLAKE vous présentera le principe de fonctionnement à la salle de la cure avant une visite guidée sur le site.

Rendez-vous le samedi 13 mai à 9h30.



Un jardin partagé

L'association du lotissement "Prés Moutons" souhaitant faire un potager ne disposait pas d'un terrain suffisamment grand. La mairie lui a proposé, près de la maison Bodin, la parcelle attenante inutilisable à d'autres fins compte tenu des servitudes.

Nous leur souhaitons une bonne récolte!

Le tunnel du Chat

Le tunnel est totalement fermé depuis le 18 avril. Sa réouverture est prévue en novembre.

Pour rappel :

- la route du col du chat est totalement interdite aux vélos ;
- le covoiturage est fortement conseillé pour fluidifier le trafic.

Une salle pour la musique à Saint Paul

L'idée est partie d'une demande d'habitants de la commune qui cherchaient un lieu pour se rassembler afin de faire de la musique ensemble.

Cette sollicitation correspondant à notre désir de faire se créer des liens sur la commune, nous avons décidé d'aménager simplement et de mettre à disposition l'espace au dessus du local technique, déjà utilisé à cet effet, afin que les musiciens de la commune puissent répéter. La gestion de l'occupation de cette salle sera faite par une association.

Si vous êtes vous-même musicien, vous pouvez le faire savoir en mairie.

Les commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Malgré la pluie, les jeunes sont venus nombreux partager le souvenir avec leurs aînés lors de la commémoration du 11 novembre.

Les enfants ont lu une courte biographie de chaque soldat mort en 1916.



• **CALLAMAND Anthelme**

1R 191 – matricule 1473. Né le 20 décembre 1888. Cultivateur au chef-lieu. Fils de Pierre et Françoise Clocher. Appelé bon pour le service armé le 7 octobre 1909 au 11e Bataillon de Chasseurs à pied à Annecy. Caporal le 25 septembre 1910. Envoyé dans la disponibilité le 26 septembre 1911. Domicilié à Lyon en 1913. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 3 août 1914. Blessé par balle au mollet droit trois semaines plus tard, le 27 août à Saint-Dié (Vosges). Passé au 12e Bataillon le 10 octobre 1915. Tué à l'ennemi le 9 janvier 1916 à Hartmannswillerkopf1 (Vosges). Citation posthume à l'ordre de la 66e Division le 19 mars 1916 "Excellent chef de pièce (d'artillerie ?). A été tué à son poste de combat à l'abri de sa pièce, ayant été écrasé par un bombardement violent". Croix de guerre, étoile d'argent. 28 ans. Tombe n°1045 à la Nécropole nationale "Le Vieil Armand" à Wattwiller (Haut-Rhin).

• **COUTAZ François-Antoine**

1 R 179 – matricule 1287. Né le 16 avril 1886. Profession non mentionnée. Domicilié à Pont-de-Beauvoisin (Isère) lors de sa conscription en 1906 puis à Lyon en 1910 et 1913. Fils de Pierre et Antoinette Morel (la Muraz). Appelé bon pour le service armé le 8 octobre 1907 au 99e Régiment d'infanterie au Fort Lamothe de Lyon. Soldat 1ere classe le 20 septembre 1908. Caporal le 30 mai 1909. Envoyé dans la disponibilité le 25 septembre 1909. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 4 août 1914. Sergent le 30 septembre 1914. Blessé par éclat d'obus, plaie pénétrante du crane le 21 avril 1916 dans la région de Landrecourt (Meuse). Décédé, suites de ses blessures le 11 juin 1916 à l'ambulance 4/54 à Landrecourt (Meuse). 30 ans.

• **Labeye Martin-Jean-Baptiste**

1 R 84 – matricule 886. Né le 17 février 1870. Cultivateur au Mollard. Fils d'Anthelme et Marguerite Clocher. Ajourné pour faiblesse en 1891 et 1892. Déclaré bon et incorporé le 11 novembre 1893 au 159e Régiment d'infanterie à Montdauphin-Briançon (Hautes-Alpes). Envoyé en congé le 25 septembre 1894 en attendant son passage dans la réserve le 1er novembre de cette même année. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 2 août 1914. Tué à l'ennemi le 15 mai 1916 au bois de Loclout (Meuse). 46 ans.

• **Machet Henri**

1 R 229 – matricule 1171. Né le 16 février 1895. Cultivateur à la Tour. Fils de Jean-Marie et Josephine Boisson. Incorporé au 11e Bataillon de Chasseurs à pied d'Annecy le 15 décembre 1914. Passé au 20e Bataillon de Baccarat (Meurthe-et-Moselle) le 29 mai 1915. Evacué de Tahure¹ (Marne) le 25 juin 1916 pour troubles mentaux. Atteint de pleurésie droite séro-fibrineuse le 22 août 1916 dans la région de Chalon-sur-Marne (Marne). Rentré au Dépôt le 27 octobre suivant. Mort pour la France le 6 décembre 1916 à l'Hôtel-Dieu de Beaune (Côte-d'or) par maladie contractée en service (courbatures fébriles, bacillose pulmonaire). 21 ans.

• **Rozel Joseph**

1 R 155 – matricule 1170. Né le 13 novembre 1882. Cultivateur au Rozel. Fils d'Hugues et Péronne-Philomène Joubert. Incorporé au 3e Régiment de Zouaves à Constantine (Algérie) le 16 novembre 1903. Passé au 5e Escadron du train des équipages militaires¹ le 6 mai 1905 comme soldat ordonnance² venant du 3e Régiment de Zouaves par décision du 3 mai précédent par le général commandant la division de Constantine. Campagne en Algérie du 26 novembre 1903 jusqu'à sa libération le 30 septembre 1906. Rengagé pour deux ans le 19 février 1907 à la Section d'intendance militaire de Chambéry au titre du 108e Régiment d'infanterie. Soldat 1ere classe le 13 juin 1907. Caporal le 6 octobre. Passé à la 1ere Compagnie des fusiliers de discipline³ le 18 décembre de la même année par décision ministérielle en date du 10 décembre. Campagne en Tunisie du 27 décembre 1907 au 19 mars 1909. Rengagé pour un mois à compter du 19 février 1909. Passé dans la réserve de l'armée active le 19 mars suivant. Classé non affecté par l'administration des Postes de la Savoie comme facteur à Albertville du 6 décembre 1911 au 14 décembre 1915. Réaffecté temporairement par exécution de la dépêche ministérielle du 24 août 1914. Rappelé à l'activité par mobilisation générale. Arrivé au corps le 31 août 1914. Sergent le 13 septembre 1914. Blessé par éclat d'obus, région dorsale le 11 juillet 1915 dans le Pas-de-Calais. Tué à l'ennemi le 2 septembre 1916 à Barleux (Somme). 34 ans. Tombe n° 2755 à la Nécropole nationale de Dompierre-Becquincourt (Somme).

Textes de Colette Million-Rousseau Badet



Yenne pris depuis la route au sommet de la côte Berthet.

2016 à la bibliothèque

Cette année a été riche en événements pour la bibliothèque de Saint-Paul.

Nous avons pris place dans un nouveau lieu clair, spacieux et convivial.

Grâce aux nombreux dons pour lesquels nous remercions chacun des donateurs, nous avons pu coter, couvrir et mettre dans nos rayons les ouvrages qui constituent désormais le fond propre de la bibliothèque, à la disposition de nos 104 inscrits (45 jeunes et 59 adultes). Par ailleurs, nous travaillons toujours

en étroite collaboration avec Savoie-biblio, établissement auprès duquel nous empruntons des ouvrages variés pour des possibilités de prêts encore plus larges. Nous réservons aussi des livres sur demande des lecteurs.

Nous vous rappelons que l'inscription est gratuite et très rapide ; alors n'hésitez pas à franchir la porte ... nous vous accueillons :

- le mardi de 16h30 à 18h30 ;
- le mercredi de 17h00 à 19h00 ;
- le samedi de 10h00 à 12h00.

Plusieurs manifestations se sont succédé cette année :

La semaine d'ouverture de la bibliothèque a été un moment fort : une exposition d'outils anciens, des contes "animés" par la compagnie "mes mains parlent", un spectacle présenté par les enfants de l'école, une soirée jeux dédiée aux plus grands, et, le samedi un spectacle pour enfants de la baraque à plume.

Au mois de novembre, l'animation "Ma bibliothèque en fête", financée par le SMAPS (Syndicat Mixte de l'avant pays savoyard) et la mairie nous a permis d'accueillir : une conteuse, un viticulteur et une animatrice-conférencière, autour du thème "des livres pour le plaisir". La journée a été rythmée par les cafés croissants presse, l'apéritif et les chansons.



D'autres animations sont organisées : soirée pyjama, énigmes à la "mystérieuse bibliothèque", soirée jeux. Les enfants se retrouvent avec plaisir lors de ces soirées.



Dernièrement, un atelier d'initiation à la programmation avec des robots a été proposé aux 9-14 ans à l'initiative de Laurence Vignolet.

Toutes les six semaines environ, nous sommes ravies d'accueillir les écoliers dans un lieu confortable et chaleureux. Ils choisissent des livres et profitent d'un petit moment de lecture.



La Vie dans la COMMUNE

A deux reprises, les assistantes maternelles de Saint Paul et de St Jean de Chevelu sont venues découvrir notre espace jeunesse. Lors de la semaine de la petite enfance, organisée par le relais assistantes maternelles, un atelier-lecture a été proposé aux plus petits.



Pour continuer à faire vivre la bibliothèque à ce rythme, d'autres événements sont prévus : une exposition en juin, des tables de lectures et aussi ...

Vendredi 19 mai à 17h30

Les aînées de la commune proposent aux jeunes femmes et hommes qui ont été charmés par l'habillage des arbres du rond point, de venir apprendre le tricot, le crochet et autres savoir-faire oubliés.

*Elles apportent les aiguilles et la laine,
venez nombreux !*



Samedi 17 juin

La bibliothèque participe à l'opération première page et va offrir un livre à chaque enfant de la commune né dans l'année 2016.

A cette occasion, un spectacle de la compagnie "mes mains parlent" sera offert aux enfants de 0 à 3 ans.

N'hésitez pas à nous soumettre vos idées, vos désirs de lectures ou de thématiques, afin que la bibliothèque soit au plus près des envies de ses lecteurs.

A noter : La bibliothèque sera fermée le samedi 27 mai.

La ViE dans la COMMUNE

Le repas des aînés

Ce dimanche 2 avril, la salle Léon Favre avait un air de fête.

Les aînés ont eu plaisir à se retrouver autour des tables joliment dressées avec les menus décorés par les enfants de l'école.

C'est au son de l'orgue de barbarie que l'apéritif a été servi.



Entre repas et danses, nos aînés ont pu échanger et se rappeler les bons moments.

Menu

Gratin de noix de Saint Jacques
et de quenelles à la fondue de poireau

Quasi de veau aux morilles
Gratin de courge et écrasé
de pommes de terre

Sorbet et son alcool

Délices du fromager

Profiteroles

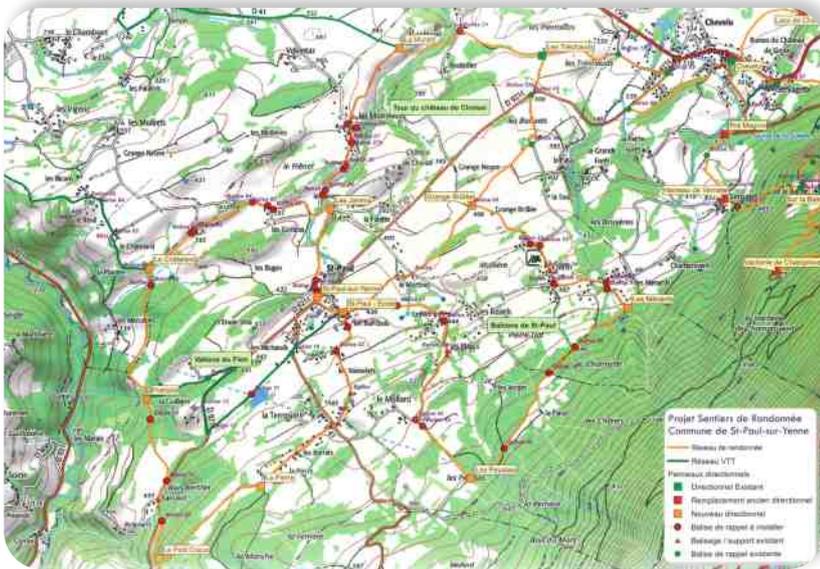
Chardonnay
Mondeuse, Pinot
Pétillant de Savoie
Café, Infusion



La Vie dans la COMMUNE

Les boucles de randonnées

Du fait de la réorganisation de la Région Auvergne Rhône-Alpes, les itinéraires de sentiers balisés ne seront réalisés qu'au printemps 2017 alors que l'accord de subvention de ce projet a été validé à la fin de l'automne 2016.



Initialement 2 boucles étaient prévues au départ du Chef lieu : Le sentier des Pins et les Balcons de Saint Paul.

Grâce à l'ouverture et à l'entretien régulier de nos chemins ruraux, une nouvelle boucle dans la partie Sud de St Paul a été validée par le Département : "la Boucle de la Manche".

Une formidable et vivifiante découverte de notre commune à pied, à vélo, ou à cheval... du Nord au Sud, d'Est en Ouest s'offrira bientôt à vous !

La journée verte

Un grand merci aux bénévoles et associations qui ont participé à l'entretien de plusieurs chemins ruraux sur la commune. Sous une clémente météo, plusieurs équipes ont assuré le débroussaillage des boucles de randonnée. L'élargissement ou l'ouverture de chemins plus encombrés a également été possible.

Après l'effort, la matinée "verte" s'est achevée autour d'un réconfortant buffet préparé par le club des aînés.

N'hésitez pas à nous informer de lieux ou chemins insolites ou anciens à nettoyer !!!



*Prochain rendez-vous le samedi 10 juin à 8h.
Report au 17 en cas de pluie.*

Journée patrimoine Sanpaulanne

Des Sanpaulans ont découvert, au Lutrin, les ruines de l'une des six maisons fortes de notre commune. Elles rappellent la bâtisse déjà citée en 1286.

Leurs pas furent guidés par les airs d'accordéon de Damien, installé au pied des vestiges.

La famille Games, propriétaire du site, les a accueillis, et complétait par des anecdotes, les commentaires historiques de Marie-Thérèse Duperchy.

Les échanges entre participants furent nombreux et riches.

A la redescente, un rafraîchissement sur table, dressée par le comité des fêtes les attendait derrière le réservoir des Ménards.

Merci à tous les participants présents et surtout à tous les bénévoles qui ont fait de cette matinée un moment de franche gaieté et de connaissance de notre village.



Dans le même esprit, la visite de la maison forte de Malais est prévue le dimanche 17 septembre 2017 à 10h.

Événements

L'Atelier 1600 propose un voyage musical dans l'Europe renaissance.

Ce groupe participe depuis Octobre 2016 à une action artistique avec les enfants de l'école primaire.

Le concert aura lieu à la salle des fêtes le 1 ou 2 juillet.

Le critérium du Dauphiné passera à Saint Paul le vendredi 9 juin.

Le tour de France traversera Saint Paul le dimanche 9 juillet.
Un village d'animations avec écran géant sera installé aux 4 routes toute la journée.
Les routes D921C et D41 seront totalement fermées à la circulation en fin de matinée avec la réouverture en fin d'après midi.
Le passage de la caravanne est prévu à 14h20.
Les coureurs devraient traverser Saint Paul à partir de 15h45

Le personnel de la commune

Vœux du maire au personnel :

C'est autour d'un verre que Pierre Sulpice, accompagné des conseillers, a présenté ses vœux pour 2017 au personnel de la commune.

Un chèque cadeau a été remis, à cette occasion, à chaque employé.



Ressources humaines :

La commune de Saint Paul emploie à ce jour, cinq personnes.

- Isabelle GUSMERINI, Michèle LATASSE et Séverine BIZOLON travaillent à l'école pour la restauration scolaire et l'entretien des locaux.
- Séverine est également en charge de l'entretien des autres bâtiments communaux. Michèle prend le relais pendant les congés de Séverine.
- Christine SUEL vous accueille à la mairie.
- Frédéric CHASSARD effectue les missions techniques et paysagères.
- Un stagiaire est venu seconder Frédéric en octobre 2016 et en mars 2017.

Saint Jean de Chevelu photographié du terrain d'atterrissage des deltaplanes.



Projet artistique avec CCGO

Durant l'année scolaire 2015 2016, nous menons un projet artistique en partenariat avec les musiciens de la Compagnie du Chat aux Grandes Oreilles (CCGO), sous la direction d'Isabelle Marrillet (musicienne intervenante) sur le thème "la découverte des musiques à travers le temps (de la préhistoire à nos jours)".

C'est un projet interdisciplinaire, qui donne du sens aux apprentissages dans tous les domaines, permet de s'ouvrir à la culture et de rencontrer des artistes.

En effet, les musiciens de "la Compagnie du Chat aux Grandes Oreilles" (CCGO) donnent un concert représentatif de chaque période. Ces temps forts ponctuant le travail hebdomadaire sont très appréciés car les artistes du CCGO ont à cœur de rendre la musique vivante grâce à des interactions avec les élèves.



Paroles d'élèves :

La musique, ça nous faisait rêver. On croyait qu'on n'était plus dans la classe. On aurait dit l'époque des chevaliers !

Belle qui tiens ma vie", c'est une chanson de la renaissance. C'est beau, ça me donne des frissons.

Je connais trois compositeurs : Haydn, Mozart et Beethoven.

Je connais des instruments à vent : je préfère la flûte traversière quand elle joue des trilles.

Les élèves apprennent des chants, des danses, découvrent des instruments, s'initient aux rythmes et imaginent une mise en scène. Nous présentons notre création aux familles en fin d'année, lors de la fête des Amis de l'école.

Sortie scolaire de fin d'année le 16 juin 2016

Visite guidée et ateliers au musée des Confluences à Lyon

Ce musée s'intéresse à toutes les disciplines.

Il fait appel à la curiosité, le plaisir de comprendre et l'envie de connaissances.

Les élèves ont découvert les 3 parties du musée : le socle, le cristal, le nuage. De l'extérieur, certains ont dit qu'il faisait penser à "un vaisseau spatial", à "une soucoupe volante", à "un navire"

Le musée présente un avantage écologique puisque les eaux de pluie sont récupérées et utilisées dans les toilettes du bâtiment.

- Pour la classe des GS, CP et CE1, les élèves ont participé à un atelier sur "origines et espèces".

- Pour la classe des CE2-CM1-CM2, le thème de la visite guidée était "origines" et "antartica" : ils ont étudié des squelettes et des fossiles. Ils ont aussi fait un atelier sur le "voir en minuscule" à l'aide de la magnifique exposition de loupes du musée.



Pique-nique tous ensemble dans le jardin, à la confluence du Rhône et de la Saône.

Bilan très positif, les élèves ont été captivés.



Messages écocitoyens sur le fonctionnement de la STEP

Tout a commencé avec l'intervention de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) à l'école avec deux sorties nature, sur le terrain, pour évaluer l'impact de la pollution de l'environnement à St Paul :

- "la rivière m'a dit" le 28 avril : les élèves sont allés pêcher des petites bêtes dans le ruisseau du Martinet, à côté de l'école ; ils y ont trouvé une dizaine d'espèces différentes (larves de libellule, escargots...). Les élèves ont pu conclure que l'eau du ruisseau était de très bonne qualité.
- "la forêt m'a dit" le 26 mai : prélèvements de feuilles et fleurs derrière la Mairie afin de répertorier les espèces présentes à St Paul.
- une dernière séance a eu lieu en classe le 12 mai avec la réalisation d'une maquette sur la rivière : "l'eau, de la rivière du Martinet au fleuve (le Rhône)".

A la rentrée scolaire 2016, continuant leur travail sur le respect de l'environnement et l'écologie, les élèves ont réfléchi aux gestes importants pour garder une bonne qualité d'eau et pour conserver un bon fonctionnement de la station d'épuration de St Paul (visitée en juillet).

Ils ont travaillé ensemble pour écrire des messages écocitoyens avec différents slogans. Ils ont réalisé 8 affiches qui ont été installées sur la commune ainsi que des flyers qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de St Paul. Le message entourant les slogans était le suivant :



"La station d'épuration (STEP) s'entretient, comme une fosse septique s'entretient : il faut compter 10 heures mensuelles pour vider les filtres de la STEP, bouchés par les lingettes... On évitera aussi les produits chimiques, toxiques pour les bactéries et les plantes de la STEP, et les bactéries des fosses septiques".

Le restaurant scolaire

Nous cherchons à améliorer les repas. Suite à une consultation, les parents d'élèves privilégient :

- les circuits courts et une production française ;
- des produits de préférence biologiques.

Pour cela, ils sont prêts à faire un effort financier qui doit rester modéré.

Cela nous orientera dans le choix du prestataire pour l'année 2017-2018.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Cette année le thème des TAP a porté sur la nature : la nature en collage, l'automne en peinture, l'étude des légumes, la météo-atmosphère, les animaux en pliage, la découverte de la flore, la récolte et la décoration du jardin.



Dans d'autres domaines, les enfants ont pu suivre une initiation aux 1ers secours et un atelier cirque qui a débuté en début d'année.



Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site : www.ejfccy.fr/accueils-periscolaires-tap

Travaux, horaires et transports

- Des travaux d'entretien courant ont été réalisés à chaque période de vacances scolaires à la demande des utilisateurs (pose d'étagères, de store, de bandes antidérapantes sur les marches, ...).
- Durant la fermeture du tunnel du chat qui aura lieu d'avril à novembre 2017, la garderie ouvrira à 7h00 et fermera à 18h45, soit ¼ d'heure plus tôt le matin et ¼ d'heure plus tard le soir.
- Le transport du mercredi midi, de l'école vers le centre de loisirs de Yenne, a été reconduit pour cette année. Les familles participent, comme l'année précédente, au coût du transport.

Lire et Faire Lire

Pas d'essoufflement pour notre petite équipe, Marie-Thérèse, Marie-Hélène et Ginette ; plutôt un élargissement.

Cette année, en effet, 19 enfants sur les 45 scolarisés ont choisi de participer à ces séances de Lire et Faire Lire, les lundis après la classe du soir. Des nouveaux enfants certes, mais également des anciens, tous désireux de ce petit moment d'évasion littéraire, car la

Lecture

Est un mot qui invite à la

Connaissance, à la détente, au rêve, au plaisir. Le

Temps qui lui est consacré

Utile, agréable, ludique, peut

Ravir les yeux et l'esprit. Oui, la lecture

Epanouit l'Homme. Vraiment.



Un cliché de Meyrieux-Trouet réalisé en allant vers le hameau du Villaret.

Comment fonctionne le budget communal ?

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les dépenses d'un exercice.

Il est divisé en deux sections, le fonctionnement et l'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le Fonctionnement :

Les recettes proviennent des impôts locaux, des dotations de l'état et des revenus divers issus de la vente de certains services municipaux payants (restaurant scolaire), des locations ou des participations d'organismes extérieurs.

Les dépenses servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien : entretien des bâtiments, des routes, paie des employés municipaux, ainsi que les diverses charges financières (taxes foncières, intercommunalité et intérêts d'emprunts).

L'investissement :

Les dépenses d'investissement améliorent ou préservent le patrimoine (achat de matériel, travaux de voirie, aménagement du centre, réhabilitation de la cure, etc...). Le remboursement du capital des emprunts entre dans ces dépenses.

Les opérations d'investissement sont financées par les fonds propres de la commune, et éventuellement par des subventions (Département et État principalement) qui sont plafonnées à 80% du montant de l'opération. La commune peut recourir à l'emprunt afin de répartir le coût des investissements importants sur plusieurs années. Ceci permet de garder des fonds propres à la commune et donc une capacité d'investissement.

La fiscalité

Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2012, notamment parce que ceux des autres collectivités augmentaient fortement. Cette année, le conseil municipal a décidé de les augmenter de 2 % pour deux raisons :

- Les dotations de l'état baissent chaque année et les sommes qui nous sont prélevées pour être versées aux communes plus défavorisées augmentent. Pour ne pas avoir à augmenter fortement l'imposition lorsque les dotations seront insuffisantes, nous préférons augmenter progressivement.
- Les taux de subventions sont calculés en fonction de l'effort fiscal de la commune. Si nous n'augmentons pas les impôts, les subventions baissent fortement et donc le coût de l'investissement se répercute sur les habitants.

Les taux appliqués évoluent ainsi :

<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Foncier bâti</i>	<i>Foncier non bâti</i>
11,78 % à 12,02 %	11,79 % à 12,03 %	76,84 % à 78,38 %

Ces taux d'imposition s'appliquent sur la base d'imposition foncière déterminée par les services fiscaux de l'état et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

A partir de cette année, c'est la communauté de communes qui perçoit la contribution foncière des entreprises et qui reverse à chaque commune une compensation. Ceci a pour but d'harmoniser à terme la fiscalité des entreprises sur le territoire de la communauté de communes.

Les FINANCES

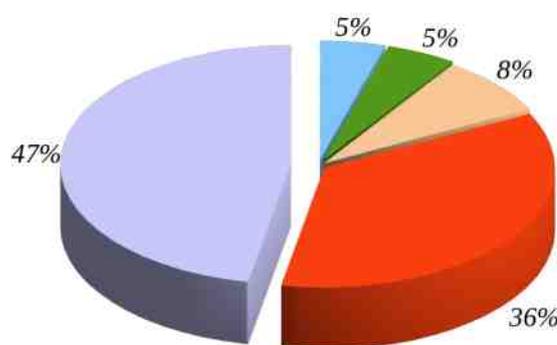
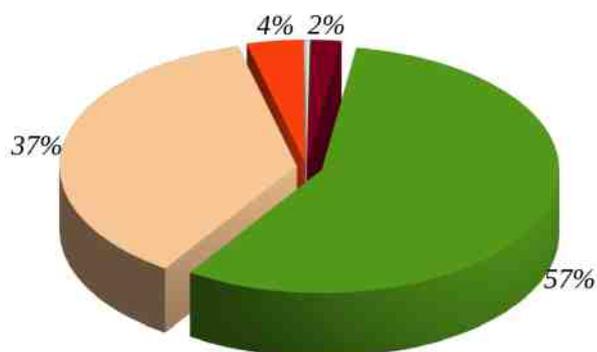
Le compte administratif 2016

C'est un document de synthèse qui présente les résultats annuels de l'exécution du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Atténuation de charges	570,52 €	
Produits des services	25 689,09 €	
Impôts et taxes	242 145,76 €	
Dotations et participations	376 692,31 €	
Autres produits de gestion courante	13 914,03 €	
Mandats annulés	1 500,00 €	
TOTAL RECETTES	660 511,71 €	

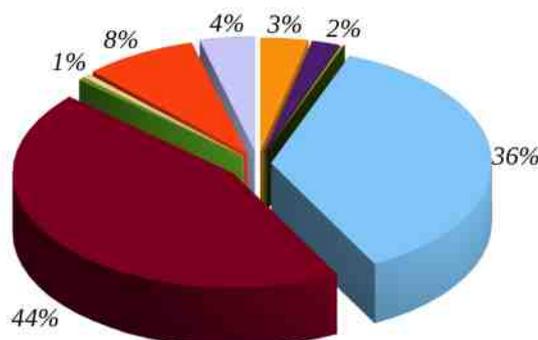
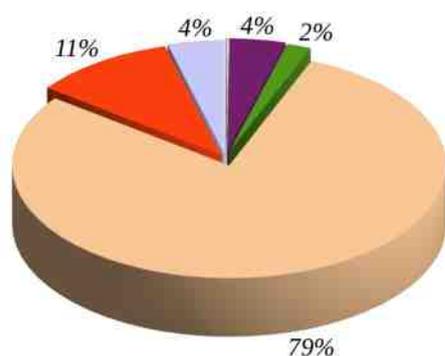
DEPENSES		
Charges à caractère général	137 892,69 €	
Charges de personnel	104 104,64 €	
Autres charges de gestion courante	23 435,34 €	
Charges financières	14 373,52 €	
Charges exceptionnelles	0,00 €	
Atténuation de produit	13 399,00 €	
TOTAL DEPENSES	293 205,19 €	



SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Subventions d'investissement	13 228,44 €	
FCTVA	33 546,44 €	
Excédent de fonctionnement	249 180,79 €	
Taxe aménagement	5 702,15 €	
Opérations patrimoniales	13 228,44 €	
Caution	500,00 €	
TOTAL RECETTES	315 386,26 €	

DEPENSES		
Matériel Mairie	25 516,00 €	
Voirie	52 575,42 €	
Salle polyvalente	3 747,36 €	
Bâtiment technique	2 700,00 €	
Aménagement centre	282 004,25 €	
Réhabilitation Cure	231 254,02 €	
P.L.U.	198,72 €	
Titre participation SEM funéraire	1 000,00 €	
Opérations patrimoniales	13 228,44 €	
Remboursement d'emprunts	22 159,26 €	
TOTAL DEPENSES	634 383,47 €	



Les FINANCES

Le budget 2016 se clôt avec un excédent de fonctionnement 365 588,41 € qui se décompose ainsi :

- excédent de fonctionnement 2016.....367 306,52 € ;
- excédent des années antérieures.....459 830,68 € ;
- restes à réaliser et déficit d'investissement 2015....- 249 180,79 €.

L'investissement présente un déficit de 318 997,21 €.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 est affecté dans le budget 2017 :

- 212 368,00 € pour couvrir le déficit d'investissement 2016 moins les subventions qui n'ont pas été versées en 2016 (155 100,00 €) ;
- 365 588,41 € qui sont réinjectés dans le fonctionnement 2017.

L'assainissement collectif

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la redevance d'assainissement de 2% cette année.

Redevance d'assainissement applicable du 1er mai 2017 au 30 avril 2018

Part fixe : 27,5 euro/an/logement Part proportionnelle : 1,32 €/m³

Cette redevance est payée avec la facture d'eau potable.

Les participations aux frais de raccordement ont été ajustées en 2015 et ne sont pas modifiées.

Participation aux frais de branchement pour une maison existante :

- 750 €

Participation de raccordement au réseau pour une maison neuve :

- jusqu'à 130 m² de surface de plancher : 7 000 € ;
- au-delà de 130 m² : majoration calculée sur la base de 13 € par m² supplémentaire ;
- création de surface de plancher supplémentaire dans un volume existant, partiellement aménagé et ne nécessitant pas un branchement nouveau : participation de 20 € par m².

Compte administratif d'assainissement 2016

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat 2016	Solde fin 2015	Solde fin 2016
Section d'exploitation	31 071,63 €	18 993,14 €	-12 078,49 €	1 470,78 €	-10 607,71 €
Section d'investissement	29 071,45 €	19 934,75 €	-9 136,70 €	69 428,40 €	60 291,70 €
TOTAL CUMULE	60 143,08 €	38 927,89 €	-21 215,19 €	70 899,18 €	49 683,99 €

Les FINANCES

Le budget prévisionnel 2017

Le budget doit obligatoirement être équilibré dans chaque section.
Dans les tableaux suivants, les chiffres sont arrondis au millier d'euro près.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	365 000 €
Produits des services	24 000 €
Impôts et taxes	253 000 €
Dotations et participations	109 000 €
Autres produits de gestion courante	11 000 €
TOTAL RECETTES	762 000 €

DEPENSES	
Charges à caractère général	311 000 €
Charges de personnel	123 000 €
Autres charges de gestion courante	25 000 €
Charges financières	15 000 €
Charges exceptionnelles	3 000 €
Atténuation de produit	16 000 €
Virement budget assainissement	19 000 €
Virement à la section investissement	250 000 €
TOTAL DEPENSES	762 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
Affectation déficit 2016	212 000 €
Subventions d'investissement	72 000 €
Emprunt	220 000 €
FCTVA	95 000 €
Taxe d'Aménagement	4 000 €
Virement de la section de fonctionnement	250 000 €
Restes à réaliser (cure et aménagement centre)	157 000 €
TOTAL RECETTES	1 010 000 €

DEPENSES	
Déficit 2016 à combler	367 000 €
Matériel Mairie	23 000 €
Voirie	85 000 €
Ecole	30 000 €
Cimetière	25 000 €
Bâtiments techniques	95 000 €
Aménagement centre	75 000 €
Ancienne cure	20 000 €
P.L.U.	15 000 €
Salle polyvalente	75 000 €
Remboursement d'emprunts	40 000 €
Taxes et opérations diverses	158 000 €
Restes à réaliser (cure et aménagement centre)	2 000 €
TOTAL DEPENSES	1 010 000 €

Les Amis de l'Ecole

Cette année 2016/2017, a encore démarré avec notre traditionnelle vente de tartes, cuites aux sarments. Encore près de 500 tartes, flans et pizzas ont été réalisées, dans une superbe ambiance une fois de plus, faisant de cette belle journée un moment rare qui voit se rejoindre toutes les générations du village et ce du matin très tôt jusqu'au repas du soir. Je profite de cet article pour remercier une fois de plus tous les bénévoles présents. A noter une organisation nouvelle cette année avec l'utilisation du four communal des "Calamand".



Rappelons que ces manifestations servent à financer, en partie, les activités culturelles de nos enfants dans le cadre scolaire.

Cette année, pour la deuxième fois, nous avons proposé une vente de chocolats avant les fêtes de Noël. Nous proposerons également une vente de chocolat pour Pâques. Des livrets seront distribués aux enfants, mais

n'hésitez pas à contacter directement des parents ou des membres du bureau si vous êtes intéressés pour commander.

Pour finir l'année 2016, un goûter a été offert aux enfants avant les vacances de Noël. Une remise de cadeaux pour les classes a eu lieu à la salle des fêtes avec la traditionnelle venue du Père Noël.

Pour clore cette année scolaire, nous organiserons la fête de fin d'année le vendredi 30 Juin. Exceptionnellement, nous nous associerons à l'école de Meyrieux/Verthemex qui viendra présenter un spectacle en collaboration avec nos enfants. Un programme plus détaillé sera communiqué ultérieurement.

Nous profitons de cet article pour vous informer que certains membres actuels du bureau quitteront l'association en fin d'année, n'ayant plus d'enfant en primaire. Et même si la plupart resteront présents lors de nos manifestations, il est important de renouveler l'association, alors n'hésitez pas à vous investir, l'association est ouverte à toutes et à tous.

A garder en mémoire, l'année scolaire prochaine, notre manifestation autour de la confection et vente de tartes se tiendra le week-end du 30 septembre 2017.

Le Bureau

Le club Relax

En ce début d'année 2017, les 37 adhérents se sont réunis pour tirer les rois et en ont profité pour faire le bilan des activités 2016 :

- En avril, nous sommes allés au marché de Pinerolo en Italie.
- En mai, nous avons découvert le parc zoologique de la Tête d'Or à Lyon et sa magnifique roseraie.
- En juillet, sur 2 jours, nous avons fait une escapade en Forez avec une visite guidée du Musée de l'Arme, du vélo et du ruban suivi d'un déjeuner croisière dans les Gorges de la Loire et une visite guidée du château de Bouthéon.
- Nous avons terminé l'année par un après-midi cabaret à Lyon.



Pour cette année, nous prévoyons :

- Le 08 juin, une journée en Ardèche avec promenade dans le train des Gorges du Doux et déjeuner à l'auberge de la Terrine avec après-midi dansant avec Clairette de Die.
- Le 30 juin, croisière sur la Saône puis celle de la Seille avec 2 passages d'écluse au départ de La Truchère.
- Le 15 septembre, promenade dans le Vercors avec visite guidée de la Grotte de La Luire et déjeuner à Vassieux puis visite guidée du Musée de la Résistance.

Toutes ces sorties se font en autocar et toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.



Pour plus de renseignements s'adresser aux responsables.

Nous vous rappelons que le club se réunit tous les mardis dans la salle de l'ancienne Cure de 14 à 18 H (sauf juillet et août) pour des jeux de sociétés : Coinche, belote, scrabble, etc... et de bons moments de fou-rire.

Aux beaux jours, nous pouvons faire des balades sur les sentiers de notre belle commune et jouer à la pétanque.

Florine et Andrée

Scrapaulan et caetera

L'association a pour but de vous proposer des ateliers de scrapbooking (loisirs créatifs). Le scrapbooking est la mise en valeur de vos photos par le biais de créations d'album photo, de cartes, de faire-part, de décoration...

Nous vous proposons des ateliers plusieurs fois par mois à la salle des associations à Saint Paul sur Yenne, pour débutants ou confirmés, adultes et enfants.

Pour plus de renseignements :
scrapaulan@gmail.com
ou Angélique: 06.83.18.58.54
ou Céline: 06.22.09.83.39.



Dates des ateliers du printemps:

- Vendredi 12 mai de 20h00 à 22h00 : Atelier Adulte
- Samedi 20 mai de 13h30 à 15h00 : Atelier enfants – Fête des Mères
- Vendredi 2 juin de 20h00 à 22h00 : Atelier Adulte
- Samedi 10 juin de 13h30 à 15h00 : Atelier enfants – Fête des Pères

Association Scrapaulan

Les Cavaliers de l'Avant-Pays Savoyard (C.A.P.S.)

Le succès de l'organisation du rallye "Savoie-Mont-Blanc", en août 2015, a incité la municipalité de Yenne à vouloir renouveler une manifestation équestre dans les rues de la ville. C'est ainsi que les cavaliers de l'Avant-pays Savoyard ont co-organisé, avec le comité des Fêtes "Festi'Yenne", la première de "Yenne en selle" les 28 et 29 mai 2016. Au programme : randonnée dans le vignoble et spectacle équestre sur la place du kiosque le samedi et défilé (sous la pluie) le dimanchematin.



Comme chaque année, Claude et Patrick sont repartis sur les chemins. Cette fois-ci, il s'agissait de relier les Vosges aux Alpes par la Grande Traversée du Jura pendant le mois de juillet. Si au départ, ils étaient seuls avec leur cheval de bât, leur amie Anne était venue du Québec pour les rejoindre durant une partie de l'itinéraire. Des membres de leurs familles ont marché avec eux au cours de la traversée du Haut-Doubs en profitant des magnifiques pâturages et forêts, sous un soleil et une chaleur inhabituels pour la région, même en été ! 35 degrés à Mouthe, dans le village le plus froid de France, où il peut parfois en hiver faire moins 35 degrés ! Des amis étaient là

aussi, pour la logistique et le ravitaillement, avec camion –suiveur, quad et 4X4 ; la philosophie de l'association étant le partage des chemins avec tous les pratiquants qu'ils soient motorisés ou non dans un esprit d'ouverture.

Patrick PRODHOMME et Claude GERVASONI

Génération BJ

Si 2015 fut pour GENERATION BJ une année en demi-teinte, cela n'a pas été le cas pour 2016.

Nous avons tout d'abord démarré le calendrier par une sortie raquettes à ENTREMONT LE VIEUX afin de motiver les troupes et de se remettre en forme. Cette sortie familiale et conviviale a remporté un franc succès et nous l'avons remise au calendrier pour 2017.

Une participation plus active des adhérents nous a permis d'effectuer plus de randonnées. C'est ainsi que nous avons pu découvrir de merveilleux paysages dans le BUGEY, le VALROMEY et dans le JURA lors du week-end "Jambon au Foin".

Outre les événements annuels incontournables (CRAZY TOY'S à LIMONEST, W.E. Pâques avec TTA ,...) nous avons pu exercer notre passion sur de nouveaux terrains privés très bien aménagés mais malheureusement un peu loin pour nous (ex. GRANE).

Tout comme en 2015, nous avons organisé un road book qui, en 2016, s'est déroulé sur 4 jours et nous a fait parcourir les chemins hauts perchés de l'Aveyron et de la Lozère. Partis de MILLAU le 14 juillet, les étapes étaient les suivantes : FLORAC, LA CANOURGUE, MARVEJOLS, SAINTE-ENIMIE.

Chaque jour nous avons parcouru environ 100 km, pris un pique-nique tiré du sac en pleine nature encore à l'état sauvage et le soir c'était retour à la vie citadine avec nuitée dans des hôtels-Restaurants.

Nous n'avons pas chemins ; la descente reste un moment

Chaque étape était visite. Nous avons pu dans les rues de la cité SEVERAC-LE-shopping dans les village médiéval de etc...



fait que rouler sur les des Gorges du Tarn inoubliable.

ponctuée par une ainsi nous promener médiévale de CHATEAU, faire du ruelles du magnifique SAINTE-ENIMIE,

2016 fut une bonne saison avec des moments forts en émotion et des sorties mémorables mais 2017 devrait être un "bon cru" puisque 4 nouveaux membres viennent de nous rejoindre.

De nouvelles sorties sont au programme et un nouveau road book nous conduira cet été sur les routes de la Drôme ou de la Loire (non encore défini à ce jour).

Bien que notre Assemblée Générale se soit tenue le 12/02/2017, toute personne qui souhaite rejoindre GENERATION BJ peut le faire même en cours d'année. Elle sera la bienvenue.

Enfin, l'Association est actuellement à la recherche d'un terrain sur SAINT-PAUL. Un appel est lancé à tous les Sanpaulans qui posséderaient un grand terrain en friche et qu'ils ne peuvent plus exploiter. Ce terrain permettrait au club d'assouvir sa passion sur sa commune et de la faire partager aux habitants de SAINT-PAUL et des alentours tout en entretenant ledit terrain qui serait réglementé.

Si vous êtes dans cette situation et que vous souhaitez aider le club, merci de vous faire connaître auprès de notre Président, Gérard CARLES (06.03.12.27.40).

A bientôt pour de nouvelles aventures.

L'ACCA



De quoi s'agit-il ?

Une initiative qui consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent, de plonger pour une matinée, au cœur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses: Chasse devant soit aux lièvres, aux faisans, en battue pour le gros gibier, chacun pourra découvrir le mode de chasse de son choix.

Cette initiative des chasseurs veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique, bien loin des clichés que certains s'acharnent à y attacher!

Comment cette journée sera organisée ?

Dimanche 15 octobre au matin, Le Président et son équipe accueilleront les participants à la cabane (lieu convivial) pour le café de bienvenue et la présentation de la journée. L'heure exacte sera notifiée sur les invitations envoyées aux participants quelques jours avant l'événement.

La partie de chasse se déroulera uniquement en matinée.

Chaque participant sera accompagné par un ou plusieurs chasseurs confirmé connaissant très bien le territoire.



A midi, rendez-vous à la cabane pour un bilan de la matinée animé par le président avec des échanges entre chasseurs et non chasseurs.

Un repas convivial sera partagé en commun

Chaque participant repartira avec un petit livret explicatif et différents documents présentant la faune du département et les actions conduites par les chasseurs; ce sera l'occasion d'aborder les questions de sécurité et de relation entre usagers des milieux naturels.

Mode de chasse pratiquée sur le territoire

- Le mode de chasse du grand gibier à l'aide de chiens courants ;
- la chasse au gibier d'eau à la passée ;
- la chasse aux lièvres ;
- la chasse au petit gibier à plumes (faisans perdrix bécasses).

Équipement

Prévoir une tenue adaptée à la météo: bottes, chaussures de randonnée, imperméable, gants, bonnets (le gilet orange de sécurité sera prêté à chaque participant).

Inscription

L'opération est réservée aux non chasseurs, qui ne porteront pas d'arme et seront invités à assister et non pas à chasser,

"Les dianas chasseresses seront les bien venues"

La VIE ASSOCIATIVE

Chacun pourra s'inscrire dans la limite des places disponibles auprès de la mairie ou auprès des membres du bureau Mr Piellard 06/35/40/25/34 , Mr Vignollet 06/18/99/32/30

La participation est gratuite, sans autre formalité que de devoir s'inscrire.

Un courrier de confirmation sera envoyé dès que l'inscription sera enregistrée.

Le monde bouge, la chasse évolue plus que jamais, elle s'ouvre au public pour se présenter telle qu'elle est, et répondre aux nombreuses interrogations que suscite parfois cette activité millénaire.

Le bureau de l'ACCA de St Paul sur Yenne

Tennis club SANPAULAN

L'assemblée générale de 2017 s'est tenue le vendredi 3 février 2017 à 18h00 à la salle de réunion de la nouvelle cure, avec malheureusement très peu de participants.

Afin d'assurer la pérennité de l'association et dans l'attente de nouvelles candidatures, l'ancien bureau a été reconduit :

- Président : MICHEL VIGNOLLET
- Trésorier : DENIS CHAMP
- Secrétaire : CHARLOTTE ROSSET

Il s'étoffe de 3 nouveaux membres : Steve HOOGHE, Stéphane MERLIER et Carlos DUARTE.

Le prix annuel des cartes reste inchangé pour les Sanpaulans :

- Adultes : 25€
- Enfants (-10ans) : 10€
- Clé perdue ou non restituée : 8€

Le renouvellement des cartes et le changement du barillet se fera le dimanche matin 18 juin.

A cette occasion, nous vous attendons pour taper éventuellement quelques balles et vous offrir le pot de l'amitié.

N'hésitez pas à venir nombreux ... avec vos raquettes !

Renouvellement possible des cartes et des clés à partir du 18 juin auprès de :

Charlotte 06-14-57-18-48 ou Denis 06-74-22-07-90 ou Michel 06-30-85-54-72.



A tout bientôt sur le cours !

Comité des fêtes

Les manifestations du Comité des Fêtes en 2016 et début 2017

16 juin 2016

Pour ce premier semestre, ce sont des chants et des danses de Russie qui ont émerveillé le public venu en nombre ce soir-là grâce au groupe "Lebiodouchka", invité en France par l'association France-Russie de Chambéry.

10 juillet 2016

Participation aux jeux Inter villages organisés à Yenne. Bravo aux jeunes qui se sont hissés à la XXème place, sous la houlette du capitaine Raphaël Chardonnet.

30 et 31 juillet 2016

Week end d'animation dans le cadre de l'animation de l'été Chat muse de la CCY. Le samedi 30, en soutien au tennis-club de St Paul qui organisait une initiation au tennis le matin et un tournoi déguisé l'après midi. Malheureusement le temps n'était pas de la partie. Le dimanche 31, plus d'une cinquantaine de participants se sont lancés sur les chemins de Saint Paul pour des balades à énigme depuis la maison Bodin. A leur retour l'apéro tartine au four des Callamand et les grillades dans la cour de la maison nous ont fait passer un bon moment de convivialité jusque tard dans l'après midi.

11 septembre 2016

Journée du patrimoine Sanpaulan avec la découverte de l'endroit où se situait le château des Lutrins. Marie Thérèse Duperchy nous a raconté l'histoire du site puis le comité des fêtes a offert un apéritif en pleine nature.

12 novembre 2016

Co-organisation avec le Souvenir Français de Yenne du spectacle théâtral "Lettres de Poilus" par la troupe La Carmagnole venue de Mirecourt (Vosges). Évocation émouvante de la guerre 1914-1918.

28 et 29 janvier 2017

40e édition de la Fête des Fours. Avec 40 ans, ça se fête !!!



Pour cette édition un peu exceptionnelle, le comité des fêtes avait décidé de mettre les petits plats dans les grands en proposant des animations inédites et exceptionnelles durant les deux jours :

- Magicien avec tours de close-up dans les fours et pendant le repas du dimanche après-midi ;
- Animation musicale dans les fours et dans la salle par l'ami Jean-Mi ;
- Heure du conte le samedi en partenariat avec la bibliothèque de St Paul ;

La VIE ASSOCIATIVE

- Sculpteur sur bois à la tronçonneuse ;
- Balades à poney offertes aux enfants tout le week-end ;
- Balade gourmande durant le samedi avec le succès d'une participation de près d'une centaine de randonneurs ;
- L'alambic de Gégé la goutte avec un record de vente de diots ;
- Le repas du dimanche midi a réuni plus de 150 convives ;
- Un diaporama d'anciennes photos provenant des 40 années passées a conclu la journée.

6 fours étaient en fonctionnement : la Terrosière et les Vaissellets pour la cuisson des pains ; les 2 de la Palette et celui des Lutrins pour la cuisson des tartes ; le four des Callamand fonctionnant en démonstration et cuisson de tartines.



Près de 600 pains et 1200 tartes ont été fabriqués. Ce fut aussi l'occasion de mettre à l'honneur les fondateurs de la fête, les anciens et actuel présidents du comité des Fêtes. Ce furent deux journées très festives et conviviales permettant de réunir de nombreux habitants des différents hameaux de la commune et d'intégrer des nouveaux arrivants.

18 mars 2017

Des vignes au four!

C'est là que tout commence en effet avec le ramassage des sarments qui alimenteront les fours permettant la cuisson des pains et tartes, à la fois, de la Fête des Fours et de l'école.

Pour cela il faut des bras, du temps, bref de la bonne volonté pour rassembler trois remorques de fagots !

Cette année nous étions quinze adultes et cinq enfants et cette relève en puissance nous a fait chaud au cœur.

Merci donc tout particulièrement à Angus, Arthur, Eloïse, Mathilde et Victor qui ont été très efficaces.



Maurice Mollard, un grand homme public

Les travaux de construction du nouveau tunnel en bordure de l'ancien tunnel du Chat sont l'occasion de rappeler le souvenir d'un grand homme politique local, Maurice Mollard. Monsieur Marius Vignollet de Saint-Paul lui avait déjà consacré un article dans un ancien journal municipal de Saint-Paul sous le titre : "Mon ami le sénateur Maurice Mollard". La présente étude vise à compléter et enrichir ce précédent article.

Les origines

S'il est assez facile de trouver des renseignements sur la carrière publique de Maurice Mollard, il n'en va pas de même pour les traces qu'il a pu laisser localement, aussi bien à Saint-Yenne. La période où il a vécu, à cheval sur le XIXème siècle et le XXème siècle est déjà éloignée de nous et très peu de gens peuvent faire état d'un souvenir sa carrière s'est effectuée à Paris, voir encore notre tâche.

On sait qu'il est né à Saint-Jean-de-maison située sur la place du village qui François Mollard, aubergiste vient faire auprès de l'officier public deux jours Catherine Maillet, une fille du pays. Elle n'en est pas est le 8ème enfant du couple. 4 autres naissances suivront.



laisser localement, aussi bien à Saint-Yenne. La période où il a vécu, à cheval est déjà éloignée de nous et très peu de direct. Par ailleurs, une bonne partie de dans des pays lointains, ce qui complique

Chevelu le 15 janvier 1862 dans la abritait il y a peu la mairie. Son père, la déclaration officielle de naissance après, le 17 janvier. Sa mère est à son premier accouchement et Maurice

L'ingénieur civil

Une fois terminée sa scolarité primaire il se dirige vers Lyon où il est employé chez un géomètre. Grâce aux cours du soir qu'il suit dans une école d'agriculture il devient diplômé de cette école puis s'oriente vers la carrière d'ingénieur civil. La ville de Lyon devient ainsi le théâtre de ses premières réalisations concrètes. C'est en tant qu'adjoint à l'ingénieur en chef des travaux de la ville qu'il participe à la création de plusieurs ponts sur le Rhône. De même, il est à l'origine de l'installation du 1er tramway électrique reliant Lyon à Sainte-Foy et plus tard du funiculaire de Fourvière. En 1900 il participe à un projet de barrage à Génissiat puis il est primé au Concours d'aménagement du Rhône prévoyant là encore l'implantation de nombreux barrages. La notoriété arrivant, de nombreux pays étrangers font appel à lui pour des travaux hydrauliques d'envergure, notamment les États-Unis, le Canada, l'Iran, l'Algérie et divers pays d'Amérique du sud. Il devient une référence en matière de construction de barrages et il est amené à parcourir de nombreux pays sous diverses latitudes avec les moyens de locomotion les plus divers, trains, bateaux, cheval...etc. Dans chacun de ces pays il possède des bureaux-succursales où travaillent des ingénieurs.

Maurice Mollard au château de la Terrosière à Saint-Paul.

On sait que Maurice Mollard fait l'acquisition du domaine de la Terrosière auprès d'un dénommé Guillermin Adrien originaire de Mâcon, mais la date précise m'est inconnue. En consultant les registres d'imposition foncière de la commune on s'aperçoit qu'il s'acquitte de cette taxe en 1898. On peut donc considérer que Maurice Mollard est déjà Sanpaulan à cette date, sans pouvoir être plus précis. Il accomplit de nombreux travaux d'amélioration de sa demeure et lui donne l'aspect qu'elle a actuellement avec l'édification des tours et de la galerie vitrée. Pour la doter de l'électricité il entreprend le captage d'une source située au-dessus du château et l'eau est conduite jusqu'à l'étang qu'il fait creuser. On peut encore aujourd'hui voir le bâtiment carré qui abritait la turbine et le canal d'évacuation de l'eau se

déversant dans la pièce d'eau. Il cherche à arrondir son domaine par divers achats et ventes et on voit des actes d'achat passés en 1908, 1910, 1912, 1913 et des actes de vente passés en 1910, 1912, 1913.

Maurice Mollard et l'agriculture.

On a vu que Maurice Mollard a d'abord fait des études d'agriculture avant de se tourner vers une carrière d'ingénieur. Son intérêt pour l'agriculture est très précoce et lui vient sans doute de son origine paysanne. Il nous raconte qu'étant enfant il avait en cachette planté des pommes de terre lors des vacances de Pâques sur un terrain en pente, une ancienne châtaigneraie. Il impute l'échec de sa tentative par la nature trop argileuse du terrain.

On sait également d'après ses lettres qu'il a possédé une petite propriété en Algérie et qu'il a planté 50 000 pieds de vigne dans une région proche de Lyon appelée "le Petit Beaujolais". Aujourd'hui on désigne l'endroit sous l'appellation "pays des pierres dorées". En ce qui concerne sa propriété de la Terrosière voici ce qu'on peut lire dans un de ses écrits :

"Sorti lauréat et diplômé d'une école d'agriculture, les questions agricoles et

économiques m'ont passionné toute ma vie. Je suis propriétaire depuis 1892 et fais exploiter directement. Je possède, notamment, une assez grande exploitation agricole à Saint-Paul-sur-Yenne, et j'occupe, depuis 25 ans les mêmes ouvriers..."

La date de 1892 correspond-elle à son arrivée à Saint-Paul ou s'agit-il de la date où il est devenu propriétaire de vignes dans le Beaujolais ?

En 1935 il fait paraître un petit ouvrage "Éléments d'agriculture" où il résume de manière simple les grands principes devant guider tout bon paysan dans les domaines aussi variés que le sol, les amendements, les engrais, les labours, les semences, les céréales, les légumineuses, les fourrages, les assolements, les cultures fruitières et potagères, la vigne, le bétail, les microbes, l'aménagement de la ferme, la sélection... Cette brochure modeste a avant tout un caractère pédagogique.

L'entrée en vie publique.

Maurice Mollard ne commence sa carrière politique qu'à l'issue de la grande guerre. A cette date il abandonne ses bureaux à l'étranger. Le 10 décembre 1919 il se présente au scrutin municipal de sa commune d'adoption, Saint-Paul, et est élu à l'unanimité des voix moins une. Dans la foulée il est choisi par le conseil comme maire de la commune. Il prend donc la suite de Joseph Games qui a été précédemment maire de Saint-Paul de 1912 à 1919. Joseph Games occupera la fonction d'adjoint durant ce mandat. Maurice Mollard restera maire de Saint-Paul pendant un mandat de 6 ans, soit de 1919 à 1925. Un an avant la fin de ce mandat, le 22 mai 1924, il épouse à Paris Noémie Germaine Chaumont qui était née en 1889. Cette élection marque le début de sa carrière publique et elle va vite s'avérer un tremplin pour la suite de ses ambitions.

Quand on examine le contenu des délibérations du conseil de cette époque on s'aperçoit que les sujets traités ne sont pas très nombreux ni très complexes et les talents de Maurice Mollard ont besoin d'un cadre plus vaste pour s'épanouir. L'un des points importants de ce mandat est l'électrification de la commune qui sera confié à la Compagnie savoissienne d'électricité. Le devis correspondant est accepté le 2 septembre 1923. Par ailleurs, Maurice Mollard fera un don personnel à la commune qui permettra d'embellir le projet de construction du monument aux morts.

Le conseiller général.

Tout de suite après l'élection au conseil municipal, la même année 1919 il se présente au Conseil général de la Savoie car le précédent conseiller, le docteur de Yenne, Paul Cesari, est décédé en cours de mandat. Il sera brillamment élu par 1365 voix contre 1480. Il sera encore élu à ce poste en 1922 face à 4 autres candidats puis, en 1928 et encore en 1934, mais pour ces deux dernières élections il n'aura pas d'adversaire.

C'est un homme actif aussi bien à l'échelle du département de la Savoie qu'au niveau cantonal. On peut lui attribuer les mérites d'une intervention significative lors la reconstruction de la mairie et de l'école de la Chambre en Maurienne tout comme dans l'électrification et l'adduction d'eau au bénéfice de la commune de Verthemex.

Toutefois, s'il est un aménagement auquel le nom de Maurice Mollard est attaché, c'est celui de la réalisation du tunnel du Chat. Le franchissement de la montagne avait suscité l'intérêt des élus depuis 1881, date à laquelle Victor Barlet avait proposé la création d'un tunnel. Victor Barlet a été le 1er maire de Saint-Jean-de-Chevelu et le 1er conseiller général du canton de Yenne après l'Annexion de la Savoie à la France. Par la suite divers projets s'étaient succédé dont celui de Maurice Mollard qui préconisait à l'époque un chemin de fer à crémaillère. On propose de traverser la montagne soit au niveau des Pigeons, du Vernatel, de Saint-Paul. En 1912 on évoque un téléphérique, puis en 1914 une voie ferrée avec un tunnel au niveau des lacs. A chaque fois les projets n'aboutissent pas, soit à cause de l'opposition des populations locales, du manque de financement ou de l'absence d'entreprises concessionnaires. Finalement, le 11 juin 1928, Maurice Mollard fait voter par le Conseil général de la Savoie un nouveau projet de tunnel dont il est l'auteur. Ce dernier sera réalisé en un temps record et en avril 1932 il est livré à la circulation. Il y a quelques années encore on pouvait voir aux deux entrées du tunnel une inscription exprimant la reconnaissance de la Savoie pour cette réalisation qui a changé la vie des habitants du canton de Yenne.

Le sénateur de la Savoie.

Il est élu sénateur de la Savoie le 11 janvier 1920, soit l'année d'après son élection comme maire de Saint-Paul et Conseiller général. Là il rejoint le groupe de la Gauche démocrate radicale et Radicale socialiste, une gauche qui fait figure de modérée sur l'échiquier politique. Maurice Mollard a désormais un emploi du temps bien chargé avec ses trois mandats électifs et c'est naturellement le mandat de maire de Saint-Paul qui en pâtit. Bien souvent il n'est pas présent aux réunions et c'est son adjoint Joseph Games qui doit conduire les séances.

Il sera réélu sénateur le 9 janvier 1927 puis le 14 janvier 1936. La fin de son dernier mandat officiel doit prendre fin le 31 décembre 1944. En 1940 il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. L'arrivée de ce dernier comme chef de l'Etat met un terme à cette date aux activités des sénateurs et l'on peut considérer que l'année 1940 est celle de la fin de ses activités publiques.

Sur internet on peut trouver les différentes commissions auxquelles il a participé, les questions écrites qu'il a posées au gouvernement, les rapports qu'il a présentés. Ses domaines de prédilection sont les chemins de fer et les tramway, les équipements hydrauliques, l'électrification de la France, l'industrie, la poste...

A partir de 1930 il devient même président de la commission des Travaux publics du Sénat, un domaine qui a toujours eu sa faveur. A la Haute assemblée il se montre un ferme partisan de l'intervention de l'Etat.

Ce travail de président d'une commission importante est très prenant et Maurice Mollard est obligé de vivre à Paris une bonne partie du temps. C'est justement durant cette année 1930 qu'il décide de se séparer du château de la Terrosière. Le nouvel acquéreur se nomme Carlo Emilio Bazzi. Ce dernier restera propriétaire du domaine jusqu'à l'arrivée de la famille Holl en 1943.

Le maire d'Aix-les-Bains.

On peut se demander ce qui pousse Maurice Mollard âgé de 69 ans à briguer le poste de maire d'Aix-les-Bains. Soit du pouvoir, goût pour la chose publique, circonstance exceptionnelle..., il y a sans doute un peu de tout cela mêlé! La démission du maire en place, Henri Clerc, qui veut se présenter aux élections législatives d'Annecy, le décide à franchir le pas. Il est élu maire d'Aix-les-Bains le 23 juin 1932 et tout de suite, conformément à son goût pour les réalisations concrètes, il se lance dans une série de

grands travaux dont les plus notables sont : construction des nouveaux Thermes en face de la mairie, construction d'une maternité, aménagement de la grande plage et du parc, réalisation de la route du Revard, du stade bouliste, construction de nouveaux abattoirs...etc. Cependant l'opposition lui reproche son autoritarisme, sa mégalomanie, les projets coûteux, et elle déplore ses fréquentes absences de la ville. Des pamphlets le surnomment "l'empereur Mauricius" ou "Béton 1er".

Lui qui est un bourreau de travail est las de ces critiques et le 12 novembre 1937 il présente sa démission de maire. Il reste membre du conseil municipal et c'est son adjoint, le docteur Paul Dussuel, qui le remplace dans la fonction de 1er magistrat de la ville. L'année suivante, en 1938, il s'embarque sur le Massilia pour un voyage d'étude en Amérique latine.

En 1950, afin de rendre hommage à son maire bâtisseur, la municipalité décide que la place située devant les thermes portera désormais son nom.

L'écrivain

A côté de toutes ces activités, Maurice Mollard a encore trouvé le temps d'écrire quelques ouvrages ou opuscules destinés à préciser sa pensée dans ses domaines de prédilection. Quelques uns sont encore consultables. Citons :

- Le problème de la production, l'électrification de la France, le gaspillage de nos ressources énergétiques. Dunod éditeur, 1927.
- La traction électrique sur les canaux. Date inconnue.
- Sortir de l'ornière : l'avenir de la France. Tours 1930.
- Eléments d'agriculture pour notre jeunesse. Studios "vie à la campagne". 100 pages. 1935.

Maurice Mollard a-t-il joué un rôle durant la seconde guerre mondiale ? Il faut noter que lorsque celle-ci débute il est déjà âgé de 76 ans. Vu son tempérament et ses idées il ne serait pas impossible qu'il se soit engagé d'une manière ou d'une autre dans le combat contre le nazisme. Robert Barrier est une autre figure politique locale. Ce natif de Bellegarde s'installe comme pharmacien à Yenne dès 1936. Il devient député de la Savoie, Conseiller général, puis comme lui maire d'Aix-les-Bains. Ce grand résistant nous a livré cette phrase sibylline à son sujet : "Maurice Mollard m'a remis des documents de la plus haute importance".

A 83 ans Maurice Mollard a encore l'énergie suffisante pour fonder l'amicale du Sénat. Il décède à Paris le 20 janvier 1947 à l'âge de 84 ans. Il est enterré au cimetière d'Aix-les-Bains. Sur sa tombe on peut lire l'épithaphe suivante :

*" Sont morts les beaux discours
Mais les vers ont chanté
Sont morts les bâtisseurs
Mais le temple est bâti "*

Il n'est pas difficile de voir entre ces lignes une réponse aux critiques qui avaient assailli et sans doute blessé de son vivant le maire bâtisseur d'Aix-les-Bains. Aujourd'hui on ne peut qu'être admiratif devant le courage dont il a fait preuve, son esprit d'entreprise, sa hauteur de vue.

Sources: Documents Internet
Archives municipales de Saint-Paul-sur-Yenne
Archives départementales de la Savoie : BH 5360, J 1793
Paul Feuillat : Maurice Mollard (1863-1947) ou l'itinéraire d'un grand bâtisseur savoyard.(Publication de la Société d'art et d'histoire d'Aix-les-Bains n° 86).

Le Lieutenant de Louveterie

Le Maire : Bonjour François Choulet, vous habitez aux Ménards, à St Paul et vous êtes le Lieutenant de Louveterie du secteur, pouvez-vous nous en dire plus?

François : Le Lieutenant de Louveterie, appelé aussi Louvetier est un serviteur bénévole de l'état. Il est nommé par le préfet sur proposition d'un jury composé de membres des administrations chargées de l'agriculture et de l'environnement. Le renouvellement a lieu tous les 5 ans et toute personne majeure pouvant justifier de 5 années de permis de chasser peut postuler.

Le Maire : Quelles sont vos missions ?

François : Je suis plus particulièrement chargé de la régulation des espèces sauvages causant des dégâts aux cultures et aux élevages ou posant problème pour la santé ou la sécurité publique. Sur mon secteur il s'agit principalement du sanglier et du blaireau, mais aussi du ragondin ou du renard.

Je peux aussi assurer des missions de police de la chasse et dresser des procès-verbaux à l'encontre des contrevenants ou des braconniers, y compris s'ils sévissent sur des espèces protégées comme les rapaces par exemple. Je suis également le seul habilité à intervenir pour les animaux sauvages errant en zone résidentielle ou sur les routes, notamment en cas de collision avec un véhicule; dans ces cas ce sont les gendarmes, les pompiers ou les maires qui m'appellent. Les animaux pris en charge sont soit, transportés chez un vétérinaire, capturés et relâchés plus loin ou euthanasiés si aucune autre solution n'est possible (A ce titre j'ai "soigné" et relâché sur St Paul un chevreuil blessé récupéré dans une propriété privée).

Le Maire : Sur quel territoire intervenez-vous ?

François : Je suis en charge d'une circonscription comprenant les anciens cantons de Yenne et de Chindrieux, mais je peux intervenir en renfort sur celles de mes collègues, c'est souvent le cas pour le loup.

Le Maire : Vous avez évoqué le loup, est-ce un "retour aux sources" pour votre corporation ?

François : Il est vrai que la louveterie a été créé par Charlemagne en 813, et qu'aujourd'hui le retour de cette espèce, protégée précisons-le, ne se fait pas sans problèmes pour les acteurs du pastoralisme. Nous sommes très impliqués dans la gestion du loup et sommes chargés de l'application de nombreux arrêtés préfectoraux. La charge de travail durant l'estive est énorme pour les bénévoles que nous sommes et les collègues des hautes vallées nous sollicitent régulièrement.

Le Maire : Vous avez parlé de bénévolat, vous ne percevez aucune rémunération ?

François : Le louvetier ne perçoit aucun salaire ni indemnités, seuls ses frais de déplacement kilométriques sont remboursés. Ce n'est donc pas "rentable" comme le pensent parfois certains, bien au contraire! J'assume seul la charge des moyens nécessaires à l'exécution de mes missions : véhicule, armes, munitions, chiens, même l'uniforme réglementaire...

Le Maire : Merci pour ces précisions et bonne continuation.



Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés :

Stéphanie GONZALEZ et Julien MACHET, mariés le 9 avril.

Annabelle PADEY et Antoine Daniel DEPLANTE, mariés le 20 août.

Catherine CORNUBERT et Jean-Claude GAIFFIER, mariés le 26 août.

Elodie CALZAMIGLIA et Jérôme CATTANEO, mariés le 3 septembre.



Bienvenue à :

Maxime ROCHER, fils de Sandra MORVAN et de Stéphane ROCHER né le 30 avril 2016.

Enola MUSSARD, fille de Laura FONTANEL et de Wilfried MUSSARD, née le 25 avril.

Romane MAZABRARD, fille de Johanne MOITEAUX et de Arnaud MAZABRARD, née le 30 avril.

Noah BERTHELOT, fils Karine POTTIER et de Guillaume BERTHELOT né le 7 mai.

William NESPOLO, fils de Aurore BOYER et de Lucas NESPOLO, né le 16 mai.

Emma HEPP, fille d'Océane ZAMPIN et de Jérémy HEPP née le 9 juin.

Noa MORONI, fille de Sabrina CHAMBROY et de Sylvain MORONI née le 17 juillet.

Emma VIDONI, fille de Marjorie GARCIA et de Patrick VIDONI née le 20 juillet..

Mila RIZZA, fille de Pearl RICHON et de Michaël RIZZA née le 6 août.

Olivier JOLY dit GIGONDY, fils d'Océane LEONARD et de Sylvain JOLY dit GIGONDY né le 8 août.

Jules CLOCHER, fils de Laurène LAPASSET et de Guillaume CLOCHER. né le 11 août.

Lucas CLOCHER, fils de Laurène LAPASSET et de Guillaume CLOCHER né le 11 août.

Nolan LANNOY, fils de Laure LEBON et de Gaël LANNOY né le 15 novembre.



Sincères condoléances aux familles de :

Clotilde Joséphine DUPASQUIER, née JEANDET décédée le 9 janvier à Belley.

Georgette Marie DURAND, née COUTAZ, décédée le 28 décembre à Saint Paul.

Permanence du notaire

Le cabinet de notaires de Yenne, Mr MARCZEWSKI et Mme Sophie JOSSERAND, assurera gracieusement une permanence le samedi 10 juin de 9h à 12h à la mairie afin de répondre aux questions.

Les rendez-vous sont à prendre en mairie aux horaires d'ouverture.

Pièces d'identité

Carte d'identité

Les modalités de demande ou de renouvellement de carte d'identité ont changé depuis mars 2017.

Les demandes ne peuvent plus être déposées à Saint Paul.

Pour obtenir ou renouveler une carte nationale d'identité, il faut se présenter dans une mairie équipée (Yenne par exemple) avec les pièces justificatives suivantes :

- l'ancienne carte d'identité ;
- deux photos d'identité identiques et conformes aux normes ;
- un justificatif de domicile.

Il est possible d'effectuer une préinscription en ligne sur le site du service public:

<https://ants.gouv.fr/>

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Passeport

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée (Yenne) avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée...

Pour Yenne, il est préférable de prendre rendez-vous au : 04 79 36 70 48.

Sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, la loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

L'autorisation n'est pas délivrée par la mairie, mais à l'initiative des parents (au même titre qu'une déclaration sur l'honneur).

Recensement des jeunes

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français, garçons et filles dès 16 ans.

La démarche est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver précieusement et un dépliant.

Documents nécessaires pour le recensement :

- une pièce d'identité ou éventuellement un certificat de nationalité française ;
- le livret de famille des parents ;
- un justificatif de domicile.

Qui peut faire cette démarche ?

La démarche peut être faite :

- par l'intéressé lui-même (obligatoire si la démarche est faite après 18 ans) ;
- par l'un de ses parents ou par son tuteur.

Recommandations :

L'attestation de recensement vous sera demandée par l'école, pour le permis de conduire, pour les concours et les examens.

L'attestation est à garder précieusement car aucun duplicata ne sera délivré.

Tout changement d'adresse ou de situation après avoir été recensé doit être signalé au Centre du Service National de Varcès.

Dans l'année suivant votre recensement, vous recevrez une convocation du bureau du service national de Valenciennes afin d'effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense). A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis.

Le recensement à 16 ans facilite l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Inscription sur les listes électorales

Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être effectuée en mairie avant le 31 décembre.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Toutefois, les personnes qui ne peuvent pas se présenter en mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur le site :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Inscriptions scolaires

L'inscription s'effectue d'abord en mairie et ensuite à l'école.

Pour les enfants de petite et moyenne section :

L'inscription a lieu à la mairie de saint Jean de Chevelu (tél : 04 79 36 80 11).

Pour les enfants de grande section jusqu'à la fin de la primaire :

L'inscription a lieu à la mairie de Saint Paul (tél : 04 79 36 81 04).

Pour procéder à l'inscription, il faut se présenter en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé.

Après l'inscription en mairie, prendre rendez-vous avec Mme EVRARD, directrice de l'école, au 04 79 36 87 90.

Réalisation de travaux

La déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

La déclaration préalable concerne des travaux sur une petite surface.

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

La déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol .

Le permis de construire

Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance.

Il s'applique :

- aux travaux créant une nouvelle construction. Ces constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant ;
- aux travaux sur une construction existante. Ils concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

Quelques numéros utiles

- SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Services de secours : 112
- SOS Médecins 73 : 3624
- Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Enfance maltraitée : 119

Les horaires de la déchetterie

- Du lundi au vendredi : 14h à 17h30 (19h en été du 01/04 au 30/09).
- Le samedi : 9h à 12h et 14h à 17h30 (19h en été).

Communauté de Communes de Yenne

133 rue de la Curiaz 73170 YENNE

- Tél : 04 79 36 90 76
- Fax : 04 79 36 92 72
- Courriel : ccyenne@wanadoo.fr
- Urgence service des eaux : 06 80 60 96 74

Les horaires d'ouverture ont changé :

- Lundi / mardi / jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00
- Vendredi : 8h30 - 12h30

Quelques dates à retenir

En mai

- Le 8 à 11h : Cérémonie commémorative
- Le 13 à 9h30 : Présentation et visite de la STEP
- Le 13 à 20h : Théâtre "Le réverbère"
- Le 18 : Début de l'exposition "Lettres à ceux qui ont dit non" à la bibliothèque (fin le 1^{er} juillet)
- Le 19 à 17h30 : Tricot et crochet

En juin

- Le 09 : Critérium du Dauphiné
- Le 10 à 8h : Journée verte
- Le 10 de 9 à 12h : Permanence du notaire
- Le 17 : Mes mains parlent

En juillet

- Le 01 ou 02 : Concert "Atelier 1600"
- Le 09 : Tour de France

En septembre

- Le 17 à 10h : Journée patrimoine
- Le 30 : Vente des tartes des "Amis de l'école"

En octobre

- Le 13 à 20h : Réunion publique

En novembre

- Le 11 à 11h : Cérémonie commémorative

En janvier 2018

- Le 12 à 19h : Voeux du maire
- Les 27 et 28 : Fête des fours

La Mairie

Ouverture au public :

- Mardi : 8h30 à 12h
- Jeudi : 16h à 19h
- Samedi : 8h30 à 12h

Permanence du maire :

- Samedi de 8h30 à 12h sur rendez-vous

Site internet :

- <http://www.stpaulsuryenne.fr>

Contacts :

- Tél : 04 79 36 81 04
- Fax : 09 72 57 00 54
- Courriel : mairie@stpaulsuryenne.fr